Institut Ancrage
Conseil et formation

Programme de formation

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique PRAP IBC 2026

Objectifs :
Rendre le salarié/employé acteur de sa propre prévention :

Public concerné et prérequis :
La formation ne nécessite pas de pré-requis

Qualification des intervenants :
Formateur expérimenté et titulaire du certificat de formateur PRAP en cours de validité

Moyens pédagogiques et techniques :
- Formation en salle

Durée, effectifs :
14 heures.
10 stagiaires.

Programme :
Compétence 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise

Modalités d'évaluation des acquis :
La certification est réalisée en fin de formation.

Sanction visée :
- Certificat Acteur PRAP IBC

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Délais moyens pour accéder à la formation :
Formation accessible en inter ou en intra sur demande.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
Les gestes techniques abordés en formation peuvent ne pas être adaptés à certains types de handicap. Un avis médical peut être requis. L'accessibilité physique de nos locaux. Notre Institut respecte les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, par la mise en place de mesures de substitution : réalisation de votre formation dans un centre d'affaires répondant aux critères d'accessibilité. Si vous avez des besoins particuliers liés à une situation de handicap Nous vous invitons à contacter Stéphanie DELCOMBEL par téléphone au 06.89.33.32.10 ou par mail stephanie.delcombel@orange.fr, afin d'identifier et de mettre en place les solutions d'aménagement vous permettant de réaliser votre formation dans les meilleures conditions possibles.

Taux de réussite à la formation :

Taux d'obtention du certificat en 2022 : 100%

Taux de satisfaction de la formation :
Nombre de sessions 2022 : 3 taux de satisfaction global : 88%

Tarif :
500,00 €